

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 12.10.01.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 18.04.03 Bulletin 03/16.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : ETS A DESCHAMPS ET FILS Société à responsabilité limitée — FR.

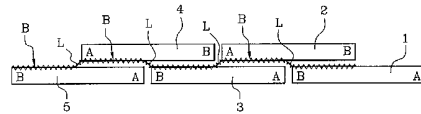
72) Inventeur(s) : DESCHAMPS GEORGES PAUL.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CABINET THEBAULT.

54) STRUCTURE DE REVETEMENT DE SOL PROVISOIRE BICOUCHE A DEPLOIEMENT RAPIDE.

57) - L'objet de l'invention est une structure de revêtement de sol provisoire, bicouche, à déploiement rapide formé de plaques (1 à 6) de préférence rigides, en matériau approprié caractérisée en ce que lesdites plaques (1 à 6) sont disposées parallèlement entre elles et reliées entre elles en cascade par un élément de liaison articulée (B) en sorte qu'entre deux plaques consécutives ledit élément (B) soit lié, d'une part, à un bord de l'une des plaques et, d'autre part et de préférence dans une zone centrale de l'autre plaque, lesdits éléments définissant des axes d'articulation entre plaques parallèles à l'axe longitudinal ou transversal des plaques.



STRUCTURE DE REVETEMENT DE SOL PROVISOIRE BICOUCHE A DEPLOIEMENT RAPIDE

La présente invention a trait à une structure de revêtement de sol provisoire bicouche à déploiement rapide.

Le but de l'invention est de proposer une structure constituée à partir de panneaux par exemple rectangulaires formés de plaques individuelles rigides en matière plastique ou composite, susceptible d'un déploiement
5 et rapide en sorte de constituer une surface ou une piste provisoire de stockage de produits ou de circulation d'engins.

A cet effet, l'invention a pour objet une structure de revêtement de sol provisoire, bicouche, à déploiement rapide formé de plaques de préférence
10 rigides, en matériau approprié caractérisée en ce que lesdites plaques sont disposées parallèlement entre elles et sont reliées entre elles en cascade par un élément de liaison articulée en sorte qu'entre deux plaques consécutives ledit élément soit lié, d'une part, à un bord de l'une des plaques et, d'autre
part et de préférence dans une zone centrale de l'autre plaque, lesdits
15 éléments définissant des axes d'articulation entre plaques parallèles à l'axe longitudinal ou transversal des plaques.

Les figures 1 et 2 illustrent schématiquement un premier mode de réalisation.

Les plaques 1 à 6 sont par exemple rectangulaires, identiques et
20 parallèles les unes aux autres.

La figure 1 représente la position de stockage de la structure et la figure 2 la position déployée au sol.

Les plaques 1 à 6 sont reliées par une bande souple B fixée successivement sur une demi-face de chaque plaque et de préférence sur
25 toute sa longueur.

Entre deux plaques consécutives, la bande B définit une zone de liaison articulée L formant charnière et reliant le bord d'une plaque à la partie centrale de la plaque suivante.

5 Les figures 3 à 5 illustrent le déploiement des plaques 1 à 6 de la figure 1 pour arriver à la double couche de revêtement de la figure 2, où les plaques sont superposées en quinconce et sont toutes alignées dans une même direction qui est parallèle par exemple à l'axe transversal de la bande B complètement déployée et prise en sandwich entre les deux couches de plaques, par ailleurs pratiquement jointives.

10 Les figures 6 et 7 illustrent une autre variante dans laquelle l'élément de liaison articulée est une charnière C dont un élément est solidaire du bord d'une plaque 1 et dont l'autre élément est solidaire de la plaque associée 2, dans sa partie centrale.

La charnière C est unique et s'étend sur toute la largeur (ou longueur) 15 de la plaque 2 ou est constituée de plusieurs éléments individuels alignés.

La figure 8 illustre une variante dans laquelle les plaques de la couche inférieure (plaques impaires) sont décalées longitudinalement par rapport aux plaques (paires) de la couche supérieure. Dans ce cas, les éléments de liaison, par exemple, des charnières C, ne s'étendent pas sur toute la longueur des 20 plaques mais seulement en regard des zones en recouvrement.

Ceci permet (figure 9) de positionner deux structures de revêtement côte à côte et jointives en ayant un recouvrement partiel d'une structure (N° 1) par l'autre structure (N° 2). Ainsi il n'existe pas entre les structures 1 et 2 de zone de moindre résistance du fait du décalage de la couche supérieure de 25 plaques par rapport à la couche inférieure, dans les deux directions définies par les axes longitudinal et transversal respectivement des plaques.

Un blocage mécanique réversible peut être prévu entre les deux structures 1 et 2, par exemple entre les plaques inférieures d'une structure et les plaques supérieures de la seconde structure, afin de garantir un bon 30 positionnement des structures et une parfaite solidarisation entre elles.

REVENDICATION

-
1. Structure de revêtement de sol provisoire, bicouche, à déploiement rapide formé de plaques (1 à 6) de préférence rigides, en matériau approprié caractérisée en ce que lesdites plaques (1 à 6) sont disposées parallèlement entre elles et reliées entre elles en cascade par un élément de liaison articulée
- 5 (B) en sorte qu'entre deux plaques consécutives ledit élément (B) soit lié, d'une part, à un bord de l'une des plaques et, d'autre part et de préférence dans une zone centrale de l'autre plaque, lesdits éléments définissant des axes d'articulation entre plaques parallèles à l'axe longitudinal ou transversal des plaques..

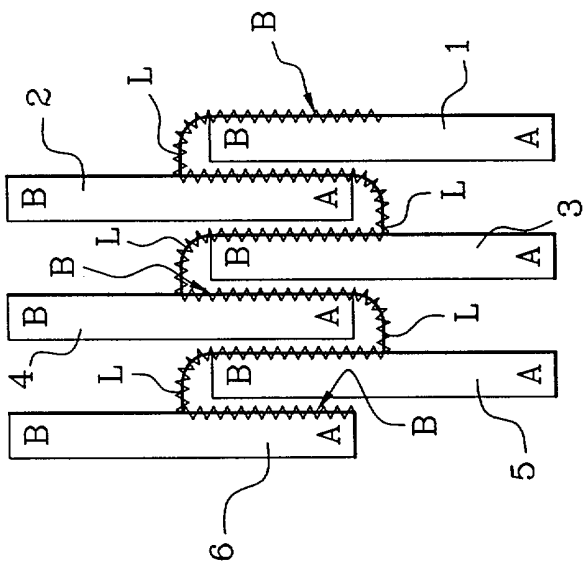


Fig. 1

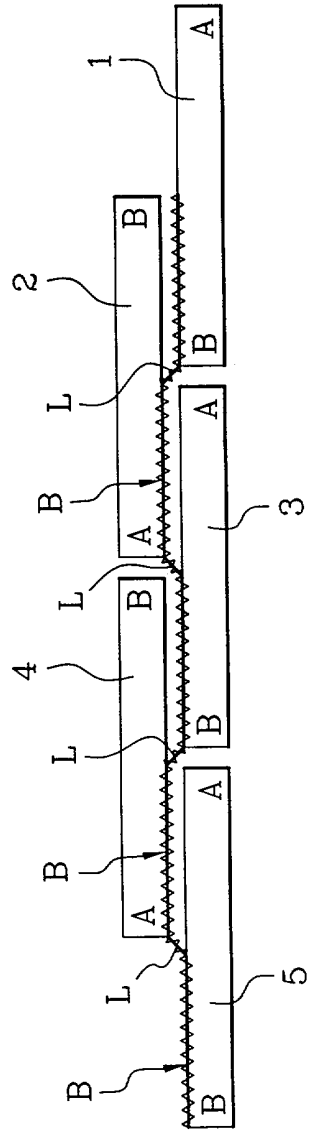


Fig. 2

2/4

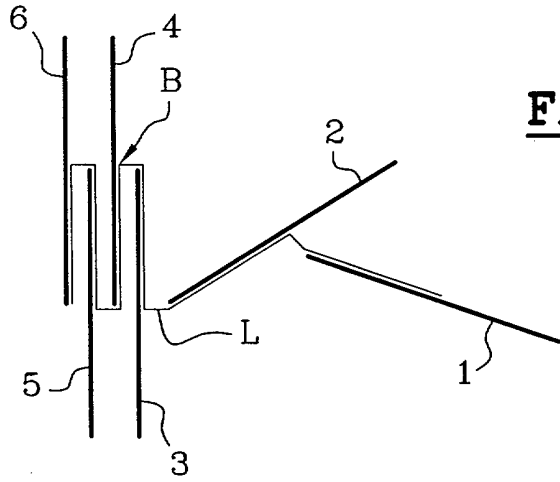


Fig. 3

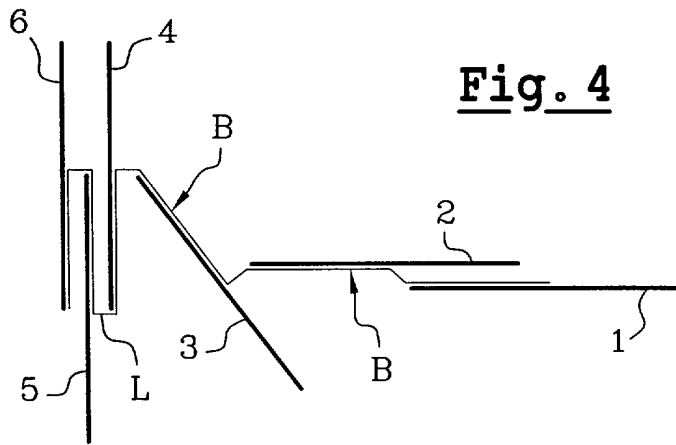


Fig. 4

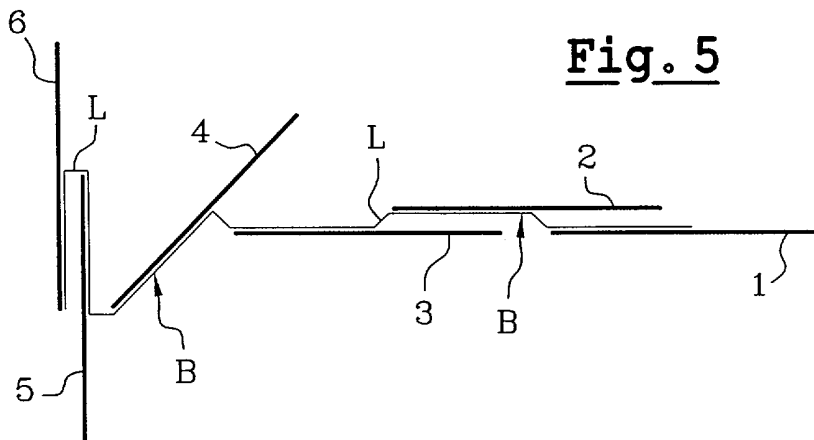


Fig. 5

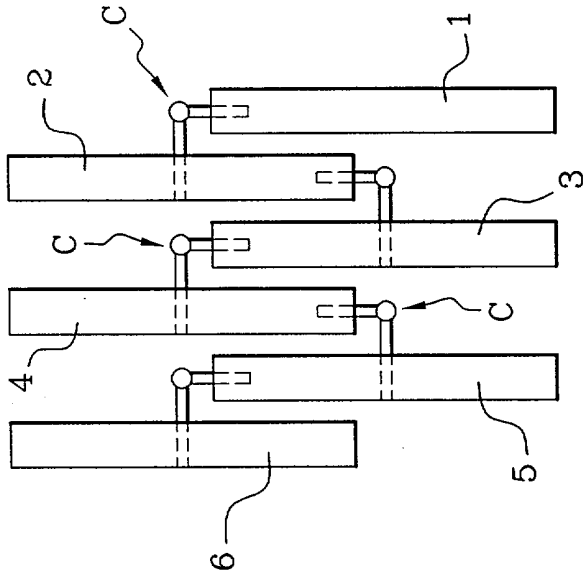


Fig. 6

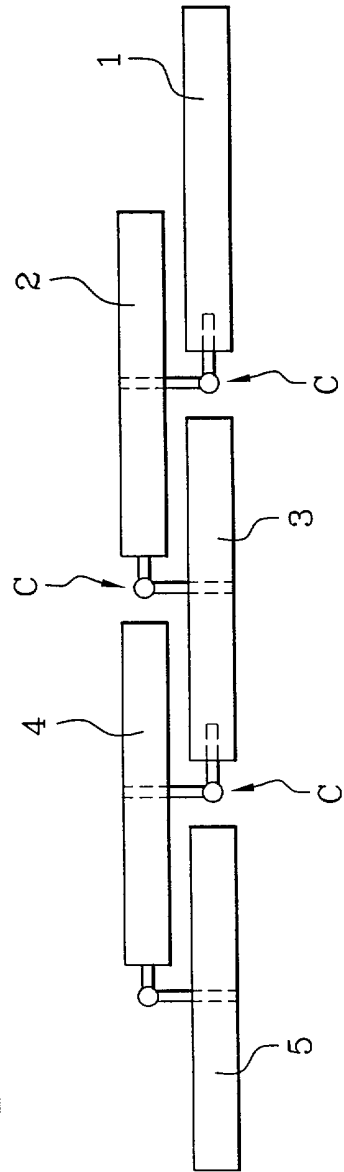
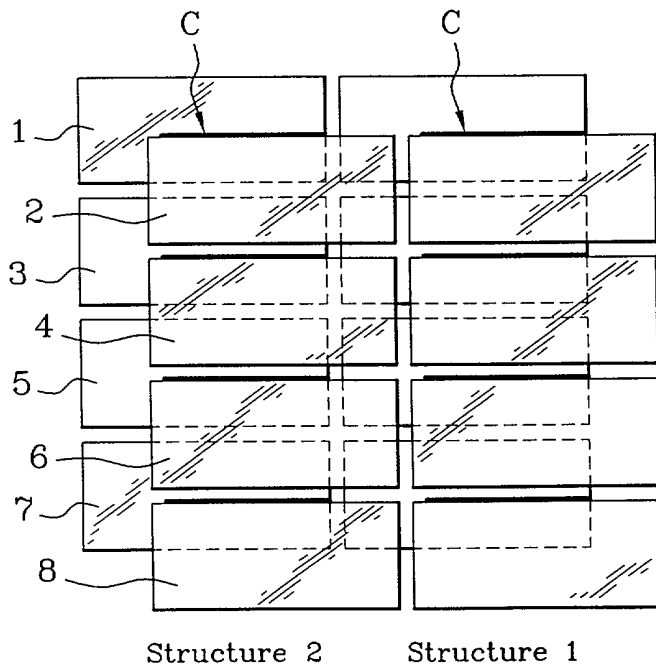
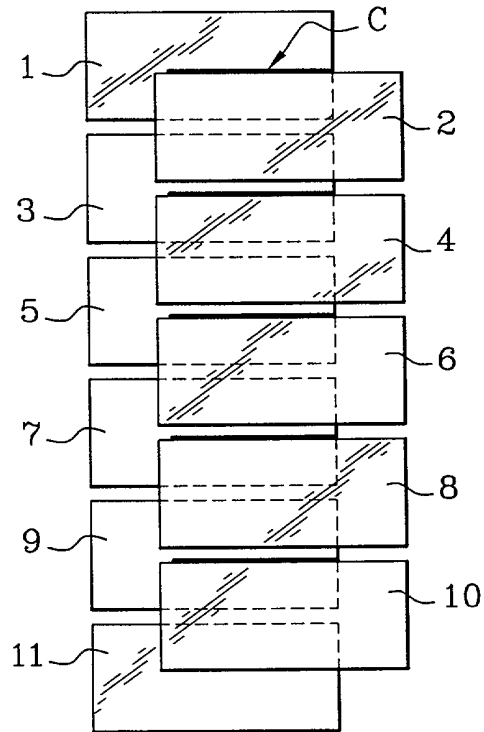


Fig. 7

4 / 4

Fig. 8**Fig. 9**

RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 609756
FR 0113188

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	DE 26 36 983 A (GOEPNER ULRICH W DIPL ING) 23 février 1978 (1978-02-23) * revendication 1; figure 2 *	1	E04F15/02
A	WO 97 21870 A (RAGNAR LOTSBERG) 19 juin 1997 (1997-06-19) * abrégé; figures *	1	
A	NL 7 610 592 A (PELT & HOOYKAAS) 29 mars 1978 (1978-03-29) * figures *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			E01C
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		18 juin 2002	Diikstra, G
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons</p> <p>& : membre de la même famille, document correspondant</p>			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0113188 FA 609756**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 18-06-2002
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 2636983	A	23-02-1978	DE 2636983 A1	23-02-1978
WO 9721870	A	19-06-1997	NO 955065 A	16-06-1997
			EP 0883714 A1	16-12-1998
			WO 9721870 A1	19-06-1997
NL 7610592	A	29-03-1978	AUCUN	